

TRIBUNE

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER 2015

TÉLÉCOM AVIATION



CGSP

FGTB Services Publics



71^e année - n°1 - janvier 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P4202047 | retour: CGSP place Fontaines, 9/11 1000 Bruxelles



EVASION FISCALE DES MILLIARDS ENVOLES

DOSSIER P. 4



ÉDITO
L'insurrection
qui vient !
P. 3



LE MOT QUI PUE
Le client
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
Les masques tombent !
P. 9

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2015-2016. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,25 euro pour une cotisation entière, de 0,15 euro pour une cotisation réduite et de 0,05 – 0,10 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).

Préavis de grève

Le 2 décembre 2014

Concerne : dépôt de préavis de grève à partir du 16 décembre 2014

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Comité A,

La CGSP s'oppose aux mesures gouvernementales envisagées pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

En réaction à ces attaques, la CGSP dépose un préavis de grève prenant cours le 16 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

La CGSP couvre l'ensemble des actions que pourraient mener nos affiliés.

Toute absence d'un membre du personnel qui participera aux dites actions est donc à considérer comme un arrêt de travail couvert par notre organisation syndicale.

La CGSP vous prie de prendre les mesures nécessaires pour informer toutes les autorités publiques relevant du Comité A de possibles perturbations dans leurs services.

Les modalités spécifiques à certains secteurs seront communiquées directement aux autorités concernées par les responsables syndicaux compétents.

Veillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Comité A, nos salutations.

Michel Meyer
Président CGSP fédérale

DANS NOS RÉGIONALES

Namur

Expo 14/18 – Gare des Guillemins

Le Comité des Pensionnés organise le 6 mars 2015, une après-midi récréative à l'Expo 14/18, Gare des Guillemins à Liège. Durée de la visite ± 2 heures.

Départ de la Gare de Namur à 13h. Chaque participant est libre de son retour sauf s'il a un billet de groupe.

La participation aux frais est la suivante :

Les + 65 ans : train aller-retour 6 € - Entrée à l'Expo : 8 €.

Les - 65 ans qui partent individuellement : train aller-retour 17,50 € - Entrée 8 €.

Les - 65 ans qui partent en groupe de plus de 15 personnes : train 10 € - Entrée 8 €.

Inscriptions clôturées le 20 février.

Personne de contact :

Maria Pasquarelli 0476/36 68 88 ;

Jean-Pierre Bagnat 0478/58 40 04.

Namur

Journée récréative à Rochehaut sur Semois

Le Comité des Pensionnés organise le 15 mai 2015, une journée récréative à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut sur Semois.

Voyage en car : départ 9h de la CGSP.

Dîner : Apéritif, repas, dessert, café

Prix : 50 €

Inscription pour le 15 mars :

- acompte de 15 € au compte BE82 1325 2346 3268 ;
- le solde de 35 € devra être versé sur le même compte au plus tard le 15 avril.

Sauf cas grave, l'acompte ne sera pas remboursé.

Il est important que le car soit complet, plus nous serons nombreux et moins les frais seront importants.

NB : une erreur s'est glissée dans l'invitation que vous avez reçue le 7 novembre 2014. Le numéro de compte est le BE82 1325 2346 3268.

La CGSP wallonne
vous souhaite un joyeux bordel...

L'insurrection qui vient !

À la veille de la journée nationale de grève du 15 décembre, on ne peut pas dire que le gouvernement fédéral d'Antwerpen a entendu le mécontentement du monde des travailleurs.

La manifestation nationale du 6 novembre a été une réussite historique ; les grèves provinciales des 24 novembre, 1^{er} décembre et 8 décembre ont atteint plus que leurs objectifs et le gouvernement de Bart De Wever ne veut pas comprendre. Même un récent sondage flamand a démontré que 80 % des Flamands jugent que les efforts ne sont pas justement répartis !

Décidément, ce gouvernement des droites est dominé par ceux qui ne veulent pas du vivre ensemble. Que ce soit d'un point de vue communautaire mais encore plus d'un point de vue social. Une véritable guerre des classes, entamée en sourdine depuis longtemps déjà, a pris un tour d'une violence inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Le monde du travail est la cible de toutes les mesures gouvernementales.

L'entêtement à vouloir rembourser une dette illégitime ne sert que les intérêts des rentiers, c'est-à-dire ceux qui, par opposition aux travailleurs, ne vivent pas du fruit de leur travail mais de leur patrimoine et de ses rentes. Toutes les dérives sécuritaires de ce gouvernement, au-delà de l'atteinte aux libertés individuelles et collectives, comme l'appel à l'armée et les services privés de sécurité, ne sont cohérentes que si on comprend qu'il s'agit de protéger les nantis contre ceux qui n'ont pas ou peu de patrimoine.

Sans changement fondamental de politique, c'est l'insurrection qui arrive !

Non que les travailleurs la souhaitent mais bien parce que les circonstances ne laisseront pas d'alternatives à ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

L'insurrection n'est pas l'émeute. Victor Hugo l'explique dans *Les Misérables* : « *Il y a l'émeute, il y a l'insurrection ; ce sont deux colères, l'une a tort, l'autre a droit [...] La guerre du tout contre la fraction est l'insurrection ; l'attaque de la fraction contre le tout est émeute [...] De là vient que, si l'insurrection, dans des cas donnés, peut-être, comme a dit Lafayette, le plus saints des devoirs, l'émeute peut être le plus fatal des attentats.* »

À n'en point douter, la fraction est ce gouvernement, soutenu par le Vlaams Belang contre les grèves, qui veut réduire le pouvoir d'achat de plus de 90 % de la population et renforcer les quelques pourcents des plus riches. « *L'insurrection est le plus sacré des devoirs lorsqu'elle vient d'en bas* » dit encore Charles Péguy.

Loin de ces citations d'auteurs, janvier sera le mois de la poursuite du combat de tous les travailleurs contre la politique de ce gouvernement.

Tous les travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ont du travail, ceux qui en sont privés, ceux qui sont malades, ceux qui sont d'origine étrangère avec ou sans papiers, ceux qui travaillent sous un statut de vrai ou de faux indépendant, ceux qui étudient aujourd'hui pour espérer travailler demain et ceux qui, ayant travaillé, ont mérité d'avoir une retraite digne qui permette non seulement de survivre mais bien entendu de vivre.

La richesse continue de croître en Belgique, faisons en sorte que tous les travailleurs en profitent.

La lutte, c'est maintenant !

LuxLeaks : des milliards envolés !

Imaginez un monde dans lequel vous pourriez payer ou non des impôts tout en continuant de bénéficier d'infrastructures et de services publics de qualité payés par les autres ! Ce monde existe : c'est le nôtre. Aujourd'hui, les multinationales peuvent dégager des milliards de bénéfices sans s'acquitter du moindre euro d'impôt. La révélation de cette évasion fiscale, quelques heures avant l'imposante manifestation nationale du 6 novembre, a été ressentie comme une véritable provocation au moment où le gouvernement Michel accable les citoyens de ses mesures antisociales.



Après l'Offshore Leaks qui avait mis à jour l'usage intensif des paradis fiscaux par les multinationales et de riches contribuables, le Consortium international de journalistes d'investigation lance un nouveau pavé dans la marre en révélant l'existence à nos portes d'arrangements fiscaux particulièrement favorables à des sociétés multinationales. C'est le fisc luxembourgeois qui est ici le principal protagoniste, mises à part, bien sûr les 300 multinationales dont 26 sociétés belges, qui ont bénéficié du système de « ruling ». En se faisant imposer par le Luxembourg à des taux ridiculement bas, parfois inférieurs à 1 % au lieu des 34 % théoriques que représente l'impôt des sociétés en Belgique, ce sont des milliards qui échappent au fisc belge.

Ce sont ces mêmes milliards que le gouvernement veut nous faire payer à travers l'arsenal de mesures les plus antisociales que nous ayons connu depuis 70 ans.

La grande évasion

Le ruling, c'est une consultation préalable de l'administration fiscale pour savoir si la déclaration que l'on compte faire sera conforme au droit fiscal et acceptée. Il ne suffit pas en effet d'avoir de l'imagination fiscale. Il faut que les montages et déductions que l'on envisage soient conformes au droit et en tout cas incontestables après coup par l'administration fiscale. Le ruling existe en Belgique mais le fisc belge serait un peu trop tatillon et puis même, fût-il plus « tolérant », le taux officiel de l'impôt des sociétés est quand même de 34 % chez nous. Il y a des cieus plus cléments et des administrations fiscales plus coulantes. La Luxembourgeoise par exemple.

Ainsi, il y est possible qu'une société transforme 90 % de ses bénéfices en savoir-faire qui devient un « actif incorporel » non taxable. Elle n'est donc taxée que sur 10 %.

Une autre, FedEx, pour la citer, rapatrie

ses bénéfices dans une filiale luxembourgeoise et bénéficie d'une exonération pour 99,75 % des sommes rapatriées. Impôt sur 0,75 % du revenu ! Et bien entendu, les pays où ces revenus ont été générés n'auront rien perçu.

Mais l'exemple qui scandalise au plus haut point est celui d'Albert Frère. Ce dernier s'est payé un jet privé de 25 millions de dollars sans que cela ne lui coûte un cent ! Grâce à la complaisance fiscale du fisc grand-ducal¹.

Légalité vs l'égalité ?

Pour autant qu'il n'y ait pas de fausse déclaration, tout cela est *légal*. Ce n'est pas de la fraude mais de l'*optimisation fiscale* un peu « limite ». Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique... !

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a vivement

réagi à l'annonce de ce nouveau scandale financier. Elle dénonce l'hypocrisie des gouvernements européens et de la Commission qui sont au courant des stratagèmes des grandes entreprises mis en place pour payer le moins d'impôt possible. Ce qui est révélé ici, c'est le système à échelle industrielle des ententes fiscales secrètes et la complicité du gouvernement luxembourgeois. En conséquence, ce sont des milliards d'euros qui ont été perdus au détriment des citoyens soumis, eux, à des destructions d'emploi, des pertes de rémunération et de protection sociale.

Ce qui est également nouveau c'est la preuve effarante de la collusion entre un gouvernement et l'un des plus grands cabinets d'expertise comptable, PricewaterhouseCoopers (PwC), qui a négocié en secret plus de 500 accords fiscaux impliquant 340 entreprises.

”
Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique
 “

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne et ancien Premier ministre du... Luxembourg, a expliqué que les accords fiscaux secrets de son pays étaient *légaux* mais *immoraux*.

Sa proposition visant à étendre l'échange automatique d'informations sur les « rulings » fiscaux au sein de l'UE est la bienvenue, mais il faudra des mois avant qu'elle ne soit acceptée par le Conseil.

Une commission d'enquête

Pour la FSESP, des mesures plus immédiates sont tout à fait réalisables en vue de supprimer ces accords fiscaux nuisibles.

Premièrement, la légalité des accords fiscaux au Luxembourg, sur la base des règles européennes relatives aux aides d'État, reste encore à prouver. La

concurrence fiscale agressive entre certains pays comme les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et l'Autriche est une infraction au Traité qui oblige à une coopération sincère entre les États membres. C'est pour cette raison que la FSESP appelle à une enquête du Parlement européen¹ sur les 340 entreprises et le rôle de PwC. Les enquêtes actuellement menées par la Commission dans le but de savoir si les réductions d'impôts accordées à Fiat Finance et Amazone au Luxembourg, à

Apple en Irlande et à Starbucks aux Pays-Bas, sont des formes de subventions cachées, doivent être conclues dans les plus brefs délais, et des amendes dissuasives imposées. Deuxièmement, les gouvernements de l'UE ont désormais une bonne base pour interdire aux 340 entreprises l'accès aux fonds de

l'UE, aux aides d'État ou aux marchés publics jusqu'à ce qu'elles fassent leur *mea culpa* et payent des impôts non négociables là où leurs bénéfices ont été réalisés, selon le principe approuvé par le G20 à Brisbane les 15 et 16 novembre derniers.

Troisièmement, les liens entre la Commission et les grands cabinets d'expertise comptable doivent être revus.

La Belgique n'a pas de problème budgétaire, elle a un problème fiscal !

L'évasion fiscale a pris de telle proportion qu'elle menace aujourd'hui la stabilité de nos États. Entre vingt mille et trente mille milliards de dollars sont ainsi dissimulés dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent des deux tiers de la dette mondiale. Des sommes d'argent colossales qui privent les États de leurs moyens



financiers nécessaires et les amènent à imposer l'austérité envers les bas et moyens revenus. Plutôt que de faire contribuer équitablement l'ensemble des revenus et tout particulièrement ceux des plus riches, le gouvernement Michel a déclaré la guerre aux travailleurs de ce pays.

La conclusion s'impose d'elle-même : elle a été tirée par Michel Gevers, Professeur émérite de l'UCL et Docteur Honoris Causa de la VUB dans sa carte blanche du Soir du 13 novembre.

« *La Belgique n'a aucun problème budgétaire. Il n'y a donc aucune raison de s'attaquer à notre système de sécurité sociale, notre recherche, nos institutions culturelles, ou la SNCB. Il suffit de faire en sorte que les personnes les plus riches soient taxées comme le reste de la population et que les entreprises bénéficiaires contribuent à l'impôt. Oublions donc la déclaration gouvernementale et donnons à lire à notre gouvernement les analyses d'aujourd'hui pour qu'il abandonne ses idées archaïques, qu'il s'excuse et qu'il démissionne.*

Cet accord de gouvernement n'était qu'un mauvais rêve ! » ■

1. <http://www.icij.org/>
2. <http://www.lecho.be/detail.art?a=9565542&n=7888&ckc=1>
3. Une commission d'enquête est l'instrument le plus puissant dont dispose le Parlement européen. Ses compétences vont au-delà de celles d'un simple rapport spécial. Elle peut mener des enquêtes sur les infractions à la législation européenne par les États membres et déterminer si les actions de la Commission sont en conformité avec ses obligations au titre des traités de l'Union européenne. Elle peut également formuler toute recommandation qu'elle juge nécessaire et constitue une base décisive pour un suivi législatif.

La majeure partie de la dette publique belge est illégitime

Depuis 1990, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM) démontre le lien entre la dette et l'incapacité du système économique mondial à satisfaire les droits les plus élémentaires de millions de personnes à travers le monde. Dans « Les Chiffres de la dette 2015 », le CADTM insiste particulièrement sur les dettes illégitimes.

Le CADTM met en évidence le « système dette » qui soumet de la même manière les peuples des pays en développement et ceux des pays les plus industrialisés. Là comme ici, l'endettement est utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique.

Face au sentiment d'injustice causé par le sauvetage public des banques qui ont causé la crise et les politiques de coupes claires dans les dépenses sociales, ont surgi divers mouvements citoyens qui revendiquent la nécessité de mener des audits citoyens des dettes publiques. Ces audits visent à identifier la part de la dette considérée comme illégitime en vue d'exiger son annulation.

Qu'est-ce qu'une dette illégitime ?

Certaines dettes, bien que légales au niveau juridique, peuvent néanmoins être qualifiées d'illégitimes, à l'instar des « sauvetages » imposés par la « Troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI) à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. Plusieurs éléments concourent au caractère illégitime des dettes contractées par ces trois gouvernements auprès de la Troïka : les mesures exigées portent gravement atteinte aux droits sociaux et violent ainsi les droits humains fondamentaux ; la population n'a pas été consultée quant au changement de politiques publiques qui lui a été imposé ; enfin, les taux d'intérêt des prêts, bien qu'inférieurs à ceux du marché, sont hors de portée de ces pays. Pour le CADTM, il s'agit de dettes clairement illégitimes et elles doivent être annulées.

Pouvoir se financer auprès de la Banque centrale

Vu l'impossibilité actuelle de se financer auprès de la banque centrale, les États sont obligés de recourir aux marchés financiers via l'émission de titres

de dette souveraine qui sont achetés principalement par les banques privées¹.

Ce monopole octroyé au secteur privé rend illégitime une partie importante de la dette publique.

En effet, l'économiste Olivier Bonfond (CADTM et CEPAG) a calculé le surcoût payé par la Belgique pour se financer sur les marchés financiers dominés par les banques privées. Il a conçu le graphique présenté ici qui prend en compte différents scénarios.

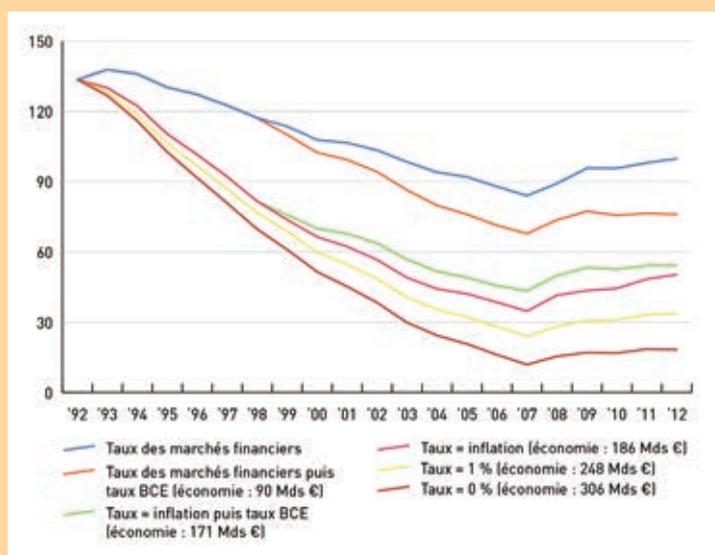
La courbe bleu foncé montre l'évolution de la dette telle qu'elle s'est effectivement déroulée. Entre 1992 et 2012, elle est passée de 135 % du PIB à 100 % du PIB. Les autres courbes montrent que si la Belgique avait pu se financer auprès de la Banque centrale, la dette publique aurait été nettement inférieure. La courbe jaune montre que si la Belgique avait pu emprunter au taux de 1 % à la Banque centrale, la dette publique serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 34 % du PIB en 2012. Dans ce cas de figure,

la Belgique aurait économisé 248 milliards d'euros entre 1992 et 2012.

La courbe rouge foncée indique que si la Belgique avait pu se financer à taux zéro auprès de la Banque centrale, la dette serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 18 % du PIB en 2012. Dans ce dernier cas de figure, la Belgique aurait économisé 306 milliards d'euros entre 1992 et 2012. Ce graphique permet d'affirmer que la part illégitime de la dette publique belge actuelle est tout à fait considérable.

Si en plus on prend en compte, les dettes illégitimement contractées par la Belgique suite aux cadeaux fiscaux faits au 1 % le plus riche et aux grandes entreprises ainsi que le coût du sauvetage bancaire, on aboutira à une conclusion évidente : la majeure partie de la dette publique belge est illégitime.

1. L'interdiction pour les banques centrales d'agir en tant que prêteur auprès des États est actée par l'article 123 du Traité de Lisbonne et pour la zone euro par l'article 21.1 des statuts de la BCE.



Évolution de la dette belge en % du PIB en fonction des taux d'emprunts, de 1992 à 2012
Source : calculs réalisés par Olivier Bonfond à partir des chiffres de la Banque nationale.

Le client

« L'ONEM veut être un service public axé sur le client. »

« Le compte officiel @SNCB s'intègre pleinement dans notre volonté de placer le client au centre de notre attention ». En quelques décennies, l'usager ou le citoyen a été détrôné par le client. Arrêt sur un glissement sémantique non dénué de conséquences.

Un client est celui qui prend la décision d'acheter un bien, un produit ou un service. Comme annoncé en introduction, l'usager s'est transformé en client. Et ce changement a entaché la nature de la relation : la confiance a été rompue ! Quand un facteur par exemple proposait quelque chose, a priori, l'usager avait totalement confiance. Maintenant, c'est l'inverse. Le client a toujours peur qu'on lui fourgue ce dont il n'a pas besoin. Et comme les métastases d'un cancer, la logique « client » a envahi toutes les strates des services publics. Le client est donc devenu le Cheval de Troie permettant l'« extension à toutes les sphères de l'existence, sociale et individuelle, d'une même logique normative : concurrence généralisée, universalisation du modèle de l'entreprise, extension à l'individu de la problématique gestionnaire du capital »¹

Cette logique client ne s'invite pas seule au bal des fonctionnaires. Elle introduit avec les règles de fonctionnement du privé un « mode néolibéral de gouvernance à l'attention des agents publics, où le citoyen est redéfini en client et où les administrateurs publics sont encouragés à cultiver l'esprit entrepreneurial »². Les critères d'efficacité et de rentabilité, les techniques d'évaluation s'imposent partout comme autant d'évidences indiscutables, venant saper le régime de confiance en vigueur précédemment.

Faire vaciller le service public

Cette gestion par le stress et la pression évacue également la dimension qualitative du travail et entraîne une forte souffrance au travail pour les agents sans cesse confrontés à des injonctions

paradoxaux entre le respect de la culture du service public et le respect des procédures managériales.

En outre, s'il n'y a plus de différence fondamentale entre privé et public, pourquoi maintenir ce dernier, si lourd et si peu efficace selon les critères du premier ? Si on ajoute à cela l'appétit forcé et féroce illimité du néolibéralisme, les ingrédients sont réunis pour faire vaciller un service public déjà bien ébranlé.

Or, si le secteur privé peut choisir ses clients, le secteur public est là pour tous les citoyens. Forcer le secteur public à trier parmi ses usagers, à en délaisser certains revient à le dénaturer et, ce faisant, à l'affaiblir. Ces outils de gestion remettent en cause le principe fondamental au cœur de la mission de service public : celui de leur gratuité ou de leur accessibilité à tous et toutes. Le greffon privé ne laisse pas indemne le corps (public) qui le reçoit.

Le règne de la marchandise ?

Il permet en outre au néolibéralisme de réduire les politiques publiques aux seuls critères de profitabilité ou de productivité, au détriment d'autres critères, autrement pertinents, de définition du bien commun.

L'État est alors conçu comme une entreprise soumise à la rationalité du marché. Ainsi s'instaure une philosophie managériale aux chiffres fixés par une rationalisation productiviste digne de la planification soviétique. Et l'introduction de cette logique client dans la gestion des services publics aboutit à la marchandisation de ces mêmes services et à un « recentrage sur des fonctions



jugées essentielles conduisant par là même à un amaigrissement du rôle du service public »³.

En outre, puisque le secteur public se voit contraint de se plier à une logique de marché dans ses opérations internes, il doit recruter des personnes à même de mener à bien ces missions. Alors qu'auparavant, le secteur public permettait l'insertion par l'emploi de personnes peu qualifiées, cet objectif ne cadrerait plus avec les visées modernes.

Le citoyen transformé en client devient le citoyen *Test-Achats* et cette transformation signe la fin de la solidarité comme principe d'accès universel à certains biens fondamentaux.

1. Pierre Dardot & Christian Laval, « Néolibéralisme, capitalisme et démocratie managériale », *Le Sarkophage* n° 23, mars-mai 2011, p. 7, <http://tiny.cc/zkmnuw>

2. Alexandre Piraux, « Vers des réformes de 3^e génération ? », *Politique*, revue de débats, n°78, janvier-février 2013, p. 24.

3. Gratia Pungu, « Bruxelles, le dilemme du gestionnaire », *Politique*, revue de débats, n° 78, janvier-février 2013, p. 39.

Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

Depuis ce 1^{er} janvier 2015, la machine à exclure les chômeurs fait de nouvelles victimes. Pas moins de 5 000 travailleurs sans emploi bruxellois vont perdre leur droit aux allocations de chômage ! La FGTB Bruxelles a décidé d'apporter son aide concrète à tous ses affiliés menacés d'exclusion et d'intensifier la mobilisation syndicale contre cette nouvelle étape de la chasse aux chômeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les allocations de chômage acquises sur base des études, appelées aussi « allocations d'insertion », sont limitées à 3 ans. Pour un grand nombre de bénéficiaires des allocations de chômage, le 1^{er} janvier 2015 marquera donc la fin de cette période, avec pour conséquence une exclusion pure et simple du chômage !

Véritable catastrophe sociale, cette exclusion massive ne fera qu'accroître la précarité et la pauvreté de tous ces jeunes et moins jeunes travailleurs sans emploi. Ils vont non seulement perdre le revenu de remplacement, qui leur permettait de survivre, mais également leur sécurité sociale (remboursement des soins de santé, allocations familiales, pensions). De plus, ils n'auront plus accès aux programmes d'emploi reposant sur l'activation des allocations de chômage. Un bon nombre d'entre eux n'aura donc d'autre solution que d'aller frapper aux portes des CPAS, pour autant qu'ils soient dans les conditions d'attribution du revenu d'intégration sociale ou, à défaut, de solliciter l'aide de leur famille... ou de la rue.

Un tel transfert de la Sécurité sociale vers le CPAS marque le passage d'un régime assurantiel de solidarité vers un système d'assistance, sous condition de revenus. La FGTB de Bruxelles dénonce, une fois encore, cette politique et s'engage à poursuivre la lutte contre la chasse aux chômeurs.

Concrètement, la FGTB organise depuis cet automne des entretiens individuels avec tous les affiliés concernés afin de les aider à prendre les dispositions utiles. Un nouveau service d'accueil et d'information des chômeurs en fin de droit est mis à leur disposition.

Les possibilités de report de l'exclusion seront examinées au cas par cas. La réglementation permet en effet un tel report en cas de périodes de travail, de reprise d'une formation, ou encore en raison d'une inaptitude au travail d'au moins 33 % ou de problèmes personnels ne permettant pas de travailler dans le circuit normal du travail. Le cas échéant, des conseils seront délivrés pour solliciter utilement l'aide du CPAS et éviter la spirale infernale de l'exclusion (endettement, retards de loyer, expulsion du logement, etc.).



De manière générale, un appel à se mobiliser et à rejoindre le Groupe militant *Résiste !* est lancé dans toutes les permanences chômage de la FGTB.

Ces dispositions concrétisent la solidarité de la FGTB Bruxelles avec ses affiliés et tous les travailleurs avec ou sans emploi.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP
Président de la FGTB-Bruxelles

Groupe de travailleurs sans emploi (TSE)

Le Collectif *Résiste !* de la Centrale culturelle bruxelloise de la FGTB Bruxelles.

Tous les 1^{er} et 3^e vendredis du mois — rue de Suède, 45 à Saint-Gilles (3^e étage)

- Myriam Akhaloui 02 216 16 77 – 0498 87 14 21
myriam.akhaloui@fgtb.be

- Wouter Vanaelst 02 552 03 63 – 0499 55 07 83
wouter.vanaelst@fgtb.be



www.cgsp-acod-bru.be

Les masques tombent !

Qu'elles sont loin, les belles promesses électorales toutes plus attrayantes les unes que les autres.
 Qu'ils sont loin, les slogans rassurants dont ils se sont servis pour appâter les électeurs indécis.
 Qu'ils sont loin, les sourires charmeurs, les déclarations rassurantes, les serments solennels.
 Aujourd'hui, la droite se dévoile. Elle découvre enfin aux yeux de tous son visage perfide.

Aujourd'hui les masques tombent.

Bart de Wever, 1^{er} ministre de l'ombre : « *Il n'y a pas d'espace de négociation* ».

Charles Michel, ombre du 1^{er} ministre : « *Jamais avec la N-VA, jamais toucher à l'index* ».

Alexander De Croo, Vice-premier ministre et ministre des entreprises publiques : « *Les salaires des patrons des Entreprises publiques ne doivent pas être limités* ».

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions : « *Le gouvernement ne reviendra pas sur sa décision d'augmenter l'âge de la pension* ».

Olivier Chastel, Président du MR, seul parti francophone à être présent dans la coalition gouvernementale : « *Marc Goblet, Secrétaire général de la FGFB, est un irresponsable !* ».

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur : « *Des liens étroits avec l'extrême droite* ».

Didier Reynders, Vice-premier ministre : « *On n'a pas mis les socialistes dehors pour prendre des mesures socialistes* ».

Je pourrais multiplier les exemples des positions, des valeurs, et de l'orientation politique du gouvernement le plus antisocial que l'on ait connu depuis les années 60 !

Face à lui, le contre-pouvoir s'organise. Le monde syndical se mobilise. La population réagit. Manifestation nationale, grèves provinciales et grève nationale sont programmées. Elles ont été suivies avec une participation massive. **Rudy De Leeuw**, Président de la FGFB, l'a annoncé sans détour : « *sans avancées significatives, les actions continueront !* »

Actuellement *Union Network International* (UNI) qui regroupe près de 900 organisations syndicales à travers le monde et 20 millions d'adhérents, tient son 4^e congrès mondial en Afrique du Sud. La situation sociale sans précédent en Belgique y a été évoquée et la résistance de la population belge y a été saluée et encouragée par l'ensemble des congressistes. C'est un encouragement moral qui nous galvanise dans notre combat contre l'injustice des mesures de ce gouvernement sans cœur.

Amandla... Awethu (le pouvoir... à la population).

Je profite de cet éditto pour vous transmettre au nom du Secrétariat permanent de notre secteur nos meilleurs vœux de joie, de santé, de bonheur mais aussi de mobilisation syndicale pour cette année 2015 et je terminerai par cette citation de Nelson Mandela

« *La main tendue pour négocier mais le poing fermé quand c'est nécessaire* ».

Michel Denys
Président

Renouvellement du plan hospitalisation pour les membres du personnel en activité de service

Qui peut y prétendre ?

La population concernée reste inchangée. Cela signifie que :

- le collaborateur actif de Belgacom SA adhère automatiquement et gratuitement ;
- ses enfants (ou ceux de son conjoint/partenaire cohabitant) âgés de moins de 25 ans et toujours bénéficiaires des allocations familiales, adhèrent automatiquement et gratuitement ;
- ses enfants handicapés (ou ceux de son conjoint/partenaire cohabitant) à charge du ménage, adhèrent automatiquement et gratuitement et sans limite d'âge ;
- son conjoint/partenaire cohabitant, facultatif et moyennant contribution.

Garanties

Séjour à l'hôpital et soins infirmiers

La couverture, les conditions et les interventions sont inchangées. La franchise est inchangée (125,00 euros par année civile et par assuré pour une chambre individuelle).

Pré et post hospitalisation

Couverture, conditions et interventions sont inchangées.

Maladies graves

Couverture, conditions et interventions sont inchangées.

Catégorie d'âge	Membres du personnel	Partenaires	Enfants
Jusqu'à 24 ans	292	52	12 119
25-64 ans	13 406	5 544	12
65 ans et plus	3	53	0
Total	13 701	5 649	12 131

Tutorat – médicalement inapte

Catégorie d'âge	Membres du personnel	Partenaires	Enfants
Jusqu'à 24 ans	0	0	4
25-64 ans	109	34	0
65 ans et plus		5	0
Total	109	39	4

Primes partenaires/conjoint(s) pour 2015-2016-2017

Partenaire/conjoint	Prime actuelle (2014)	2015
00-24	4,76 euros	4,91 euros
25-64	9,53 euros	9,82 euros

Il peut y avoir des différences d'arrondis.

Seule la prime 2015 peut être fixée avec certitude. Les primes pour 2016 et 2017 dépendent de l'indice-santé.

Communication

Mention des nouvelles primes 2015 pour les partenaires et conjoints sur Intranet + mention de la prime majorée 2015 pour les partenaires et les conjoints sur la fiche de paie de janvier 2015. ■



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Nouvelles de la Commission paritaire du 12 novembre 2014

Vous trouverez, ci-après un compte rendu succinct des principaux dossiers qui ont été approuvés.

CUO/DIS/MST : soutien de DIS à PCD

Ce dossier concerne un projet pilote à court terme où CUO/DIS apporte un soutien à CUO/PCD. Cette nouvelle activité sera testée dans les *call centers* de Roulers et de Charleroi et fera l'objet d'une évaluation pendant un mois du 20/10 au 21/11.

CBU_MKP_MST : marketing professionnel

La mission du département « Marketing Professional » est de rencontrer de façon optimale les besoins du segment « indépendants et petites entreprises », un segment qui comprend quelque 500 000 clients. Ce qui va se faire grâce à une approche spécifique qui mise sur les points forts de la Division marketing résidentiel. Les activités « critiques » qui nécessitent une approche spécifique, seront dirigées au départ de la nouvelle division « Marketing Professional ». Les autres activités en lien avec ce segment seront intégrées dans les actuels teams CBU. Il n'y a pas d'impact pour le personnel si ce n'est 4 changements de famille de fonctions pour le niveau 1.

S&S/GHR/LBR : Règlement d'ordre intérieur de la Commission paritaire

Cette adaptation du ROI de la CP a pour but de mettre celui-ci en adéquation avec le statut syndical.

CUO/CFF/PRF : fusion des services de garde

À l'area 5.2, trop peu de techniciens disposent des aptitudes requises pour assurer deux services de garde différents, que ce soit pour des interventions *High Rate* ou *Low Rate*. Vu la

baisse du nombre d'interventions pour la partie *High Rate* (fibre optique, réseau Proximus sécurisé...), il est proposé de ramener les deux services de garde à un seul service de garde avec deux lignes. Le 1^{er} collaborateur de garde décide lui-même, en fonction de l'intervention, s'il a besoin d'un 2^e collaborateur de garde.

S&S/GHR/SHS : règlement relatif à l'allocation temporaire liée à la suppression des allocations et de la prime pour l'emploi des langues

Ce dossier concerne l'octroi d'une allocation temporaire liée à la suppression des primes et de l'allocation pour l'emploi de langues. Ce règlement exécute les dispositions du dossier adopté précédemment concernant le maintien à un niveau constant des coûts liés au personnel et approuvé à la CP du 5 mai 2014.

S&S/GCA/SGI : implémentation d'un service de garde au sein de Cyber Security Intelligence & Incidents

Deux nouveaux teams ont été récemment créés dans le cadre de *Cyber Security* au sein du département « *Cyber Security Intelligence & Incidents* ». Il s'agit du « *Cyber Defense Center* » (CDC) et du « *Cyber Security Incident Response Team* » (CSIRT). Le *Cyber Defense Center* a pour mission essentielle de détecter des irrégularités sur nos systèmes et réseaux. Ce team fournit, en outre, un soutien de deuxième ligne à « *Network & Services Monitoring Center* » (NSC) qui opère 24h/24 et 7j/7.

Le « *Cyber Security Incident Response Team* » (CSIRT) fournit des renseignements et aide à réduire et à résoudre le plus rapidement possible les risques d'incident *Cyber Security*. Afin d'assurer la gestion d'incidents complexes et

urgents, ce dossier prévoit d'instaurer un service de garde. Les deux teams précités, composés de collaborateurs M2 et M3, seront fusionnés pour assurer ce service de garde à partir du 1/12/2014.

SBN (Social BeNefits) : renouvellement du plan hospitalisation pour les actifs

Le plan hospitalisation pour les membres du personnel en activité arrive à échéance fin de l'année. Un nouveau contrat a été négocié pour les trois prochaines années. La gestion reste aux mains de Vanbreda. Pour le choix de l'assureur, un appel d'offre a été lancé à Ethias, Belfius et Axa et c'est ce dernier qui a remporté la mise. Rien n'a changé au niveau du groupe cible et des garanties.

La prime augmentera de 4 % en 2015 et restera constante en 2016 et 2017. En ce qui concerne l'indemnité de gestion de Vanbreda, nous avons obtenu une réduction de 9,5 % pour 2015. Pour les années 2016-2017, on a opté pour une fluctuation de l'indemnité sur base de l'indice santé (+0,5 %).

Une communication sera faite sur Intranet à propos des nouvelles primes pour les partenaires en 2015 ainsi que sur la fiche de paie de janvier. ■

Bis Repetita placent (les choses répétées, demandées, plaisent)

1. Préambule

Va-t-on assister à une répétition des promesses faites à l'époque (décembre 2011) aux contrôleurs aériens concernant des garanties pour leur mise en disponibilité du contrôle direct et effectif à l'âge de 55 ans ?

Aujourd'hui ce nouveau gouvernement, à la sauce « suédoise », enclenche la vitesse supérieure quant à une nouvelle réforme des pensions qui touchent aussi tous les personnels de Belgocontrol.

Alors, une exception, des promesses de la nouvelle ministre de la Mobilité et du nouveau ministre des Pensions pour nos contrôleurs ?

Qu'avons-nous obtenu suite aux actions de juin 2014 ?

Avons-nous acheté du temps ?

En attendant, pour notre organisation syndicale, la lutte continue.

Une assemblée d'information sur l'impact des mesures de ce gouvernement sur Belgocontrol, en front commun, s'est déroulée le 21 novembre sur le site de Steenokkerzeel et a rencontré un franc succès.

Une question revenait régulièrement : comment se mettre en grève, qui prévenir, qui doit rester pour assurer le service de sécurité ?

Questions d'autant plus pertinentes, que la CGSP a déclaré à la Commission paritaire du 25/11/2015, que depuis la naissance de Belgocontrol, aucune concertation avec les organisations syndicales n'a jamais eu lieu sur l'organisation pratique soit d'une action interne ou externe à l'entreprise.

Dans la foulée, la Direction a proposé une réunion sur ce sujet, le 2/12/2014.

Ce qui en ressort :

- dans un contexte de continuité du service de sécurité, il faut un minimum de collaborateurs ATS en standby. À cet égard, il faut faire référence au MEMO ATC/12/06 ;
- pour DGE, 3 techniciens au TWO, afin de coordonner au niveau technique, si défaillance des systèmes ;
- en région, 1 agent par site pour éventuellement surveiller les équipements et la fréquence d'urgence ;
- aucune information ne fut donnée sur les services météo et AIS ;
- les agents qui souhaitent travailler, doivent bien évidemment prévenir leur chef immédiat ;
- il n'existe aucun délai pour se déclarer préalablement en grève ;
- comme gréviste, il n'y a aucune obligation de se présenter au travail ;
- s'il n'y a pas assez d'agents pour assurer le service de sécurité (tout le monde fait grève), on contactera les responsables syndicaux (engagement moral) ;
- cet engagement moral vaut aussi pour la direction, quant à l'octroi des congés et récupérations ;
- en aucun cas ne circulera de liste.

Pour le reste, la CGSP s'opposera à toute modification du contrat de gestion concernant le « service de sécurité ou service minimum ».

2. Points forts de la Commission paritaire du 25/11/2014

Congés, jours fériés et dispenses de service en 2015

Suite à notre intervention cette note de service (NTS-0094) est modifiée et stipulera que les collaborateurs qui

en raison des nécessités du service, sont obligés de travailler les jours de remplacement fixés, peuvent prendre ces jours comme le reste des jours de congé et non pour une durée limitée à 6 mois.

Plan d'octroi 2015 (avantages non-récurrents)

La CGSP a rappelé, une fois de plus qu'il était inacceptable de distinguer deux catégories de travailleur quant au montant du paiement et de ce qui le justifie, aux yeux de la direction.

Après plusieurs interruptions de séance, un accord fut trouvé pour ce plan d'octroi moyennant deux modifications :

- a. augmentation du montant de la prime de 100 euros pour les travailleurs non contrôleurs ou experts ATS ;
- b. diminution du pourcentage de participation à atteindre pendant la période de référence de 90 à 80 %.

La CGSP a aussi demandé, que si à l'avenir, ce système d'avantage non-récurrent perdure, on revienne à une période de référence de 3 mois au lieu de 6 mois.

Plan des besoins en personnel

À partir du 30/09/2014, les besoins exprimés par Belgocontrol sont :

DGO ATS :

- 8 ETP pour le service AIS
- 12 ATCO pour 2015
- 1 planning officer

DGE :

- 16 ETP dont 10 techniciens (1 pour Liège et 1 pour Ostende) en 2014
- 11 ETP en 2015, dont 1 technicien à Anvers

DGA :

- 2 ETP en 2014 (adjoint restaurant et information security officer)
- 2 ETP en 2015 (business analyst)

CEO :

- 8 ETP

DGI :

- 5 ETP

HR :

- 5 ETP

HR/TC :

- 11 ETP

Les organisations syndicales ont répété, que ce plan de besoin seulement chiffré, n'est pas notre demande.

Il faut savoir quelle est la vision de l'entreprise vis-à-vis du FABEC.

De plus, ce plan comporte avant tout des recrutements internes, dans un contexte où nous n'avons toujours pas de règlement de promotion.

Ne parlons même pas des recrutements externes qui seront peut-être à l'exception des contrôleurs aériens, des emplois contractuels.

Plan de performance (RP 2)

On assiste à un glissement de l'agenda de départ

L'agenda pour l'examen et l'adaptation éventuelle est le suivant :

- 14/15 janvier 2015, les considérations de la commission européenne sur les plans de performance seront soumises à l'opinion du *Single Sky Committee-SSC* ;
- mai 2015 : préparation de la révision des plans par les États ;
- jusqu'à novembre 2015 : deuxième phase d'évaluation par la commission européenne.
- fin 2015 : date ultime d'acceptation des plans de performance.

Dans le domaine de capacité, le PRB (*Performance Review Body*), a évalué négativement l'objectif FABEC.

De ce fait, alors que Belgocontrol est l'ANSP (Service de contrôle aérien) du FABEC le plus performant (0.08 min = 5 secondes) en matière en route, vu que les objectifs sont définis à deux chiffres après la virgule, une diminution de 0.001 implique un effort beaucoup plus grand) pour Belgocontrol en comparaison des pays du FABEC ayant une performance moindre (p.ex. : 10 % pour Belgocontrol, 5 % pour LVNL (Hollande).

3. Évolution des heures CP et jours de congés (groupe de travail statuts du 2/12/2014)

Une présentation complète par *slide* sera transmise aux organisations syndicales représentatives d'ici peu pour toutes les unités ATS de Belgocontrol. On constate sur une population ATS de 284 ETP, une diminution relative en volume des heures CP suite au paiement plus systématique.

Les services non opérationnels sont en diminution depuis 2012.

À titre d'exemple :

- dans le service ACC (108 ETP), il y a, en moyenne un surplus de 9 jours de congé par agent, mais pour le « Top 10 », c'est 30 jours de congés restant en moyenne par agent. Au niveau des heures CP, 56 heures en moyenne par agent. Pour le « Top 10 », on compte 3 470 jours ;
- dans le service APP (42 ETP), 570 jours de vacances reportées ;
- pour le service EBCI (Charleroi-19 ETP), 155 jours de congé à reporter (8 jours de congé en moyenne par agent). Le volume total des heures CP est de 2 050 (moyenne par agent est de 108), mais le « Top 5 » totalise 1 228 heures (pour 5 agents).

Au niveau des conclusions, la direction de Belgocontrol estime qu'il y a un déséquilibre au niveau de l'attribution des services.

Les absences pour cause de maladie génèrent des rappels en service fréquents.

Raisonnablement, la direction souhaiterait un maximum de 80 jours de CP/agent et pouvoir prendre tous ses congés.

4. Examen d'expert

Belgocontrol souhaite à court terme :

- un processus plus court ;
- une meilleure évaluation des candidats (motivation, job-fit, compétences techniques et comportementales) ;
- un meilleur positionnement des experts dans l'organisation ;
- une ouverture aux contractuels.

Pour les sites régionaux, le DGO envisage dans un avenir indéterminé de créer des postes d'expertises régionales.

Il faut donc réviser le Red Book, et plus particulièrement l'article 9, § 5, § 6, § 7, § 9.

40 points seraient attribués pour la défense orale.

20 points pour les compétences comportementales.

10 points pour la langue.

30 points pour l'argumentation.

Il faut toujours avoir minimum 70 % au total, pour réussir.

Les organisations syndicales attendent les prépositions écrites avant de prendre position.

Un nouveau groupe de travail statuts est agencé le 19 décembre 2015.

Éric Halloin
Le 3/12/2014

Flash

Incident piratage électronique de Mensura

Plusieurs articles de presse ont fait état du piratage électronique de Mensura par Rex Mundi, un collectif de pirates informatiques. À cette occasion, des données de membres du personnel de diverses entreprises belges auraient été volées.

Mensura est le partenaire de Belgacom et de BAC pour l'exécution du contrôle des absences pour maladie.

Nouvelle rassurante : les données des membres du personnel n'ont pas été affectées par le piratage électronique.

Flash

Comment toucher votre indemnité de grève

Les actions que nous avons menées pour protester contre les mesures du gouvernement Michel I^{er}, ont été une réussite. Nous tenons à vous remercier et à vous féliciter pour votre participation. La lutte n'est, cependant, pas terminée !!!

Toutefois, faire grève signifie perte de salaire et droit à une indemnité de grève. Celle-ci est de 30 euros par jour de retenue sur salaire.

Comment toucher son indemnité de grève ?

Vous êtes un membre du personnel de :

Belgacom SA de droit public

La preuve de la retenue sur salaire figure au verso de votre

fiche de paie. Prenez-en copie et complétez en ajoutant votre nom.

Belgocontrol

L'employeur délivre une attestation.

L'IBPT

Le SCDF délivre une attestation.

BAC

Le secrétariat social délivre une attestation.

Remettez votre (vos) attestation(s) à un délégué syndical ou renvoyez-la à la CGSP-Télécom Aviation, place Fontainas 9-11, 1000 Bruxelles. Vous pouvez scanner la ou les attestations et les envoyer à acodtel@skypro.be

À LIRE

Le capital fictif



On explique souvent les turbulences des marchés financiers par l'immoralité des agents, les errements de la théorie économique ou les réglementations inadaptées. Bien que ces explications ne soient pas fausses, elles laissent de côté le principal problème : la nature et l'origine de la valeur financière. C'est ce mystère que Cédric Durand propose d'élucider.

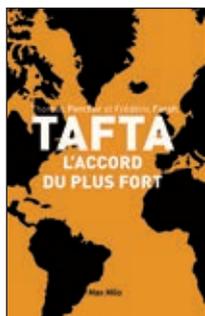
À partir du concept de capital fictif, il soutient que la finance préempte la production future, s'approprie de la richesse qui reste à créer. S'appuyant sur des données comparatives couvrant les quatre dernières décennies, il montre que l'accroissement des dettes publiques et privées, l'essor des produits financiers, l'affirmation de la norme de création de valeur pour l'actionnaire, ou encore l'action des pouvoirs publics en faveur de la stabilité financière participent d'un même dispositif de domination sociale et politique.

L'hégémonie financière se pare des atours libéraux du marché, mais à chaque fois que les marchés s'effondrent, le capital fictif se tourne vers le politique pour mieux presser à son profit les corps sociaux.

Cédric Durand est un économiste français, Maître de conférences à l'Université Paris 13. Il participe à l'animation de la revue Contretemps.

Cédric Durand, *Le Capital fictif. Comment la finance s'approprie notre avenir*, Éd. Les Prairies ordinaires, Paris, novembre 2014, 224 p., 17 €.

TAFTA - L'accord du plus fort



Aujourd'hui à Bruxelles et aux États-Unis, se joue la signature d'un traité qui risque de changer radicalement la vie de centaines de millions de citoyens américains et européens.

Son nom, TAFTA. Son but, abaisser le plus possible les barrières du commerce – notamment les normes – entre l'Europe et les États-Unis pour faciliter les échanges.

Les négociations ont déjà commencé et portent sur des réglementations concernant l'ensemble de notre vie (alimentation, santé, droits sociaux...). Pourtant, elles se font sans nous, sans nos élus, mais avec des représentants des multinationales.

Ce livre présente les enjeux de TAFTA et en identifie les risques potentiels, afin que les citoyens s'approprient ces questions et exigent un vrai débat démocratique.

Thomas Porcher est docteur en économie et chargé de cours à Paris-Dauphine.

Frédéric Farah est professeur de sciences économiques et sociales et chargé de cours à Paris Sorbonne-Nouvelle.

Thomas Porcher et Frédéric Farah, *TAFTA - L'accord du plus fort*, Max Milo Éditions, Paris, octobre 2014, 64 p., 6,90 €.

Il faut sauver le service public



En dix ans, alors que la population française a augmenté de 4,2 millions de personnes, alors que nous traversons une crise sans précédent, les services publics - fondement de notre République, qu'ils rendent accessible pour tous les citoyens - ont été considérablement amputés. Le système social qui fait la force et la fierté du « modèle français » est remis en cause. Sous toutes ses formes (pompiers, hôpitaux, administrations, organismes sociaux...), le service public en est affaibli, et c'est une société de services, marchands, à plusieurs vitesses, qui se dessine. Avec force, en se fondant sur des exemples concrets, locaux et chiffrés, Jean-Claude Mailly rappelle la nécessité d'un service public égalitaire et républicain, fondé sur le maillage du territoire, porté et incarné par des femmes et des hommes au plus près des besoins des citoyens.

Jean-Claude Mailly est le Secrétaire général de Force ouvrière depuis 2004.

Jean-Claude Mailly, *Il faut sauver le service public*, Éd. J'ai Lu, coll Libro, Paris, octobre 2014, 196 p., 3 €.



Au nom du Secteur Télécom Aviation, nous vous souhaitons ainsi qu'à votre famille de belles fêtes de fin d'année, une excellente santé et beaucoup de bonheur pour l'année nouvelle !

La lutte syndicale n'est pas terminée !! Merci pour votre confiance.

Nous reprenons volontiers une citation d'Einstein : « ne fais jamais rien contre ta conscience, même si l'état te le demande ».

Michel Denys, Bart Neyens, Eric Halloin, André Vandekerckhove

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'insurrection qui vient !
- 4 / Évasion fiscale • LuxLeaks : des milliards envolés !
- 6 / Dette • La majeure partie de la dette publique belge est illégitime
- 7 / Le mot qui pue • Le client
- 8 / IRB • Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

www.cgspwallonne.be

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 9 / Édito • Les masques tombent !
- Belgacom**
- 10 / Renouvellement du plan hospitalisation pour les membres du personnel en activité de service
- 11 / Nouvelles de la Commission paritaire du 12 novembre 2014
- Belgocontrol**
- 12 / *Bis Repetita placent* (les choses répétées, demandées, plaisent)
- BAC**
- 14 / Flash • Incident piratage électronique de Mensura
- Flash**
- 14 / Comment toucher votre indemnité de grève
- 15 / À lire



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11